LC4 *(2025)*

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE - *VOLET ADMINISTRATIF*[1]

ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT

Le formulaire « LC4 » (disponible sur le site LEXPOL, espace de la commande publique) est un modèle non obligatoire qui peut être utilisé par les candidats de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant en application des articles LP 421-1 et suivants du code polynésien des marchés publics.
***Présenté au moment du dépôt de la candidature,** ce formulaire doit être **signé par le candidat et par le sous-traitant**.*
Le sous-traitant présenté doit fournir les mêmes documents et renseignements relatif à ses capacités financières, techniques et professionnelles que ceux remis par l'entreprise principale candidate.

A – Identification de l'acheteur public

*(**Reprendre** le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

Désignation de l'acheteur public :

L'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) représenté par son directeur

Coordonnées de l'acheteur public :

Immeuble UUPA, 15 rue Edouard Ahnne, Papeete – BP 395, 98713 Papeete –

Tél. : (689) 40 47 34 34 – Courriel : ispf@ispf.pf

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

*(**Reprendre** le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé du lot)*

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public pour l'exécution d'une prestation de services relative à la collecte des fiches touristiques en zone internationale de l'aéroport de Tahiti FAA'A.

La description des prestations à fournir et les conditions du marché sont précisées dans le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes.

C – Objet de la déclaration de sous-traitance

La présente déclaration a pour objet l'acceptation, par l'acheteur public, du sous-traitant présenté par l'opérateur économique *(individuel ou membre d'un groupement d'entreprises)* **au moment du dépôt de son dossier de candidature.**

Dans l'hypothèse où l'offre du candidat est retenue par l'acheteur public, ce document, ainsi que le formulaire « *EC2 : Agrément des conditions de paiement du sous-traitant* », qui le complète sur les aspects financiers de la sous-traitance, constituent des **annexes à l'acte d'engagement** (« *EC1* »).

D – Identification du candidat *(individuel ou membre d'un groupement d'entreprises)*

- **Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :**
 ➔
- **Numéro TAHITI** *(ou RIDET ou SIRET)* **:**
- **Coordonnées :**

■ *Adresse géographique de l'établissement :*	
■ *Adresse postale de l'établissement :*	
■ *Adresse géographique du siège (*) :*	

[1] **Présentée au moment du dépôt de la candidature.**

■ *Adresse postale du siège (*) :*			
■ *Téléphone :*	40.	■ *Télécopie :*	40.
■ *Adresse courriel :*	@.....		

() Si elle est différente de celle de l'établissement.*

➲ **Forme juridique de l'opérateur économique :**
(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)

➔

➲ En cas de groupement d'opérateurs économiques, **identification et coordonnées du mandataire** du groupement *:*

➔

E – Identification du sous-traitant

➲ **Nom commercial et dénomination sociale :**

➔

➲ **Numéro TAHITI** *(ou RIDET ou SIRET)* **:**

➲ **Coordonnées :**

■ *Adresse géographique de l'établissement :*			
■ *Adresse postale de l'établissement :*			
■ *Adresse géographique du siège (*) :*			
■ *Adresse postale de l'établissement (*) :*			
■ *Téléphone :*	40.	■ *Télécopie :*	40.
■ *Adresse courriel :*	@.....		

() Si elle est différente de celle de l'établissement.*

➲ **Forme juridique du sous-traitant :**
(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)

➔

➲ **Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :**
(Indiquer les nom, prénom et qualité de chaque personne.)

➔

F – Nature des prestations sous-traitées

G - Interdictions de soumissionner

Afin d'attester qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu à **l'article LP 233-1** du code polynésien des marchés publics, le **sous-traitant produit une déclaration sur l'honneur**[2].

[2] A cet effet, il peut utiliser le formulaire « LC3 » (Déclaration sur l'honneur) disponible en ligne sur LEXPOL, espace Marchés publics, rubrique « Documents du marché » / Formulaires.

H - Obligations fiscales et sociales

Récapitulatif des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

☐ Attestation de la Direction des impôts et des contributions publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du sous-traitant à l'égard de ses obligations déclaratives)

☐ Attestation de la Direction générale des finances publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du sous-traitant à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles)

☐ Attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale.
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le sous-traitant est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles)

I – Renseignements relatifs à la capacité financière, technique ou professionnelle du sous-traitant

Des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation doivent être fournies par le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières: Le sous-traitant doit les fournir également.

➲ A cet effet, **le sous-traitant** est appelé à **remplir un formulaire LEXPOL « LC2 »** tel que celui joint au dossier de consultation des entreprises (DCE)[3] et à **fournir** en annexe **tous les documents** (*liste(s), attestation(s), déclaration(s)*) éventuellement **demandés par l'acheteur public.**

J - Certification sur l'honneur de l'habilitation de la personne signataire à engager le sous-traitant

➲ **Je soussigné(e), signataire** des pièces relative à la déclaration de sous-traitance au titre du présent marché, **certifie sur l'honneur**[4] **avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique** que je représente :

☐ en ma qualité de représentant légal de l'opérateur économique sous-traitant ;

☐ au titre du pouvoir signé par le représentant légal de l'opérateur économique sous-traitant et m'habilitant à cet effet.

K – Acceptation du sous-traitant

➲ **Le candidat présente le sous-traitant** désigné ci-dessus en rubrique « E ».

Fait à ……, le ……,

Signature du **candidat**	Signature du **sous-traitant**
Nom, prénom et qualité du signataire () :*	*Nom, prénom et qualité du signataire (*) :*

() Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il représente.*

➲ Conformément aux dispositions de l'article LP 421-3, 1° du CPMP, **la notification** du marché ou de l'accord-cadre **emporte acceptation du sous-traitant** ci-avant déclaré **et agrément de ses conditions de paiement**, telles qu'elles sont précisées dans le formulaire « EC2 ».

[3] Ou disponible en ligne sur LEXPOL, espace de la commande publique, rubrique « Documents du marché » / Formulaires.

[4] **Jusqu'au 31 décembre 2025**, les candidats à l'attribution des marchés publics passés en application du CPMP sont dispensés de produire un extrait Kbis à l'appui de leur candidature.
Pour mémoire : ➔ *en cas de fausse déclaration sur l'honneur, le délit de faux et usage de faux, réprimé par l'article 441-1 du code pénal, est constitué ;*
➔ *les cahiers des clauses administratives générales (CCAG), auxquels les marchés publics peuvent se référer, prévoient la résiliation du marché pour faute du titulaire lorsque «* postérieurement à la signature du marché, les renseignements ou documents produits par le titulaire, à l'appui de sa candidature ou exigés préalablement à l'attribution du marché, s'avèrent inexacts *».*